

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS**

N : 21/2014

Objet : Recrutement par le Maire d'agents occasionnels

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

Date de la convocation : 24 mars 2014 transmise le : 24 mars 2014
Membres élus : 15 Présents : 15 Exprimés : 15
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Membres présents : Jean Pierre BAILLÉ, Patrick BAYLET, Christian BEZOS, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Christine ESPAGNET, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÜE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET, Roseline PIGANIOL, conseillers municipaux.

Membre absent excusé :

Membre absent non excusé :

Secrétaire de séance : Marianne LAGÜE

* * *

Monsieur le Maire explique que les nécessités de service peuvent exiger l'emploi de personnels occasionnels, notamment pour le remplacement du personnel titulaire. Il propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires à titre occasionnel dans les conditions fixées par l'article 3 – 2^{ème} alinéa de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'autoriser le Maire à recruter en tant que de besoin, des agents non titulaires à titre occasionnel dans les conditions fixées par l'article 3-2^{ème} alinéa de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le 31 mars 2014.

LE MAIRE
Jean Pierre BAILLÉ.